



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 22 - P - 066**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du jeudi 21 juillet 2022

Matériau présenté par : **PROTECFLAM**
31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZAIRE

Marque commerciale : **HYDROFLAM® TN12**

Description sommaire:

Type de support Tissu
Composition 100% Coton

Masse surfacique 80 g/m² - Epaisseur: 0,25 mm
Type d'ignifugation HYDROFLAM® TN12 par pulvérisation, 30% de la masse du support
Coloris Tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement : **MI**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : 12 mois à partir de la mise en œuvre dans un bâtiment réglementé

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable et nettoyeable à sec

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : FE 22-0199-1067

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le mardi 30 août 2022

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Cyril FLEURIER

Adjointe au Responsable des Laboratoires

Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



Protecflam Industries
rue de l'Etoile du Matin
FR- 44600 St Nazaire
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33(0)2 40 90 10 80



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 22 - P - 068**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du lundi 25 juillet 2022

Matériau présenté par : **PROTECFLAM**
31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZAIRE

Marque commerciale : **HYDROFLAM® TN12**

Description sommaire:

Type de support **Tissu**

Composition **100% Coton**

Masse surfacique **170 g/m² - Epaisseur: 0,5mm**

Type d'ignifugation **HYDROFLAM® TN12 par pulvérisation, 30% de la masse du support**

Coloris **Tous coloris**

Nature de l'essai : **Essai au brûleur électrique**

Classement : **MI**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : **12 mois à partir de la mise en œuvre dans un bâtiment réglementé**

Usage : **Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux,...** Conditions d'entretien : **Non lavable et nettoiyable à sec**

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : **FE 22-0199-1127**

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le **mardi 30 août 2022**

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Cyril FLEURIER

Adjointe au Responsable des Laboratoires
Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



Protecflam Industries
rue de l'Etoile du Matin
FR- 44600 St Nazaire
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33(0)2 40 90 10 80



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE
FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 22 - P - 080**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du mardi 4 octobre 2022

Matériau présenté par : **PROTECFLAM**
31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZAIRE

Marque commerciale : **HYDROFLAM® TN12**

Description sommaire:

Type de support Tissé

Composition 100% Lin

Masse surfacique 230 g/m² - Epaisseur: 0,5 mm

Type d'ignifugation HYDROFLAM® TN12 par pulvérisation, 30% de la masse du support

Coloris Tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Vieillesse accélérée

Classement : **M1**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : Non limitée a priori

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable et nettoyeable à sec

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : FE 22-0199-1071 et FE 22-0199-1115

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le lundi 10 octobre 2022

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Cyril FLEURIER

Adjointe au Responsable des Laboratoires

Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



Protecflam Industries
31, rue de l'Etoile du Matin
FR- 44600 Saint Nazaire
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33(0)2 40 90 10 80



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 22 - P - 082**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du mardi 4 octobre 2022

Matériau présenté par : **PROTECFLAM**
31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZAIRE

Marque commerciale : **HYDROFLAM® TN12**

Description sommaire:

Type de support Tissé

Composition 100% Coton

Masse surfacique de 80 g/m² à 170 g/m² - Epaisseur de 0,25 mm à 0,5 mm

Type d'ignifugation HYDROFLAM® TN12 par pulvérisation, 30% de la masse du support

Coloris Tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Vieillessement accéléré

Classement : **M1**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : Non limitée a priori

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable et nettoyable à sec

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° FE 22-0199-1067 / 0199-1127/0195
1112 / 0199-1129

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le lundi 10 octobre 2022

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Cyril FLEURIER

Adjointe au Responsable des Laboratoires

Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



Protecflam Industries
31, rue de l'Etoile du Matin
FR- 44600 Saint Nazaire
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33(0)2 40 90 10 80



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE
FCBA

Laboratoire d'essais feu

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

JO du 10 février 2007

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 22 - P - 080**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du mardi 4 octobre 2022

Matériau présenté par : **PROTECFLAM**
31 rue de l'étoile du Matin

44600 ST NAZAIRE

Marque commerciale : **HYDROFLAM® TN12**

Description sommaire:

Type de support Tissé

Composition 100% Lin

Masse surfacique 230 g/m² - Epaisseur: 0,5 mm

Type d'ignifugation HYDROFLAM® TN12 par pulvérisation, 30% de la masse du support

Coloris Tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Vieillesse accélérée

Classement : **M1**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : Non limitée a priori

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable et nettoyeable à sec

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : FE 22-0199-1071 et FE 22-0199-1115

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le lundi 10 octobre 2022

Technicien d'essais du Laboratoire Feu

Cyril FLEURIER

Adjointe au Responsable des Laboratoires

Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



Protecflam Industries
31, rue de l'Etoile du Matin
FR- 44600 Saint Nazaire
www.protecflam.fr
contact@protecflam.com
+33(0)2 40 90 10 80